



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,
d'éducation et psychologues
de l'Éducation nationale**

DPE2/ MNS / N° 08 /2024

Orléans, le 20 décembre 2024

Affaire suivie par :
Marie-Noëlle SCHOEPPER

Le Recteur, chancelier des universités

Tél. 02 38 79 38 11
marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr

à

21 rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
du second degré privés sous contrat,

Objet : Liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération de **professeur agrégé** - année scolaire **2025-2026**

Références : Article R 914-64 du code de l'éducation
Note de service MEN DAF D1 MENF221580C du 22 avril 2022

La présente circulaire fixe les modalités de candidature dans le cadre de la préparation de la liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels à l'échelle de rémunération de professeur agrégé au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Les conditions générales de recevabilité des candidatures sont précisées en annexe III.
Il vous appartient de vérifier la recevabilité des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature comprendront les documents suivants :

- une **fiche individuelle**, présentée selon le modèle joint en annexe I ;
- un **curriculum vitae**, présenté selon le modèle joint en annexe II. Ce document fera apparaître la situation individuelle du candidat, sa formation, son mode d'accès à son échelle de rémunération, son itinéraire professionnel, ses activités assurées au sein du système éducatif ;
- une **lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser **deux pages dactylographiées**, fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

L'avis du chef d'établissement accompagne la transmission du dossier. Cet avis, qui s'appuiera particulièrement sur le curriculum vitae et la lettre de motivation, se décline en quatre degrés :

- très favorable ;
- favorable ;
- réservé ;
- défavorable

Les dossiers de candidature **complets** devront parvenir au Rectorat (DPE 2) pour le

Vendredi 31 janvier 2025, délai de rigueur.

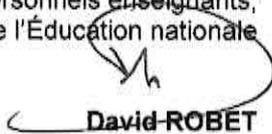
L'envoi par voie électronique est à privilégier à l'adresse :

marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large information de la présente circulaire auprès des maîtres contractuels concernés et d'inviter les candidats qui ont déposé un dossier de candidature au titre des années scolaires précédentes et qui n'ont pas été retenus, à proposer de nouveau leur dossier.

Le bureau de l'enseignement privé de la division des personnels enseignants reste à votre disposition.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général d'académie,
Secrétaire général de région académique
Le chef de la division des personnels enseignants,
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale



David-ROBET